



Décharge pour le cortège

Par la présente signature, je confirme respecter les directives suivantes concernant le cortège :

1. Les chars doivent avoir une largeur maximale de 2.55 m et une hauteur maximale de 4 m, ceci afin de correspondre aux normes de l'OCN.
2. Le véhicule tirant le char doit être immatriculé et muni de freins.
3. Les conducteurs du convoi doivent être sobres. Un taux d'alcool de 0.00 mg/l est exigé et il ne doit pas avoir consommé de stupéfiants.
4. Chaque Société de Jeunesse est responsable de la conception et de la sécurité de son propre char.
5. Lors du cortège, l'alcool sur les chars est interdit.
6. Nous vous rappelons qu'il ne peut y avoir de personne sur le char en dehors du cortège.
7. Les chars devront être évacués à domicile directement à la fin du cortège. Aucun char ne restera sur la place de fête ou aux alentours. En cas de non-respect, des sanctions pourront être prises par les organisateurs.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité si les règles susmentionnées ainsi que le règlement du cortège ne sont pas respectés.

Pour accord

Nom : _____

Prénom : _____

Granges, le _____

Signature : _____





Règles de sécurité pour le cortège

- Les participants au cortège doivent parquer leur voiture dans le parking de la fête et rejoindre le début du cortège à pied.
- Chaque Société de Jeunesse est responsable de la conception et de la sécurité de son char.
- Le chauffeur doit être apte à conduire selon les lois en vigueur, notamment un taux d'alcool dans le sang de 0.00 mg/l et n'avoir consommé aucun stupéfiant. Celui-ci devra signer une décharge, présenter son permis de conduire et des contrôles seront effectués par les organisateurs, à l'aide d'un ethylo-test mis à disposition par la police cantonale.
- Des pancartes seront distribuées à chaque Jeunesse avant le cortège et elles seront à fixer ou à présenter sur le char de manière visible afin de permettre au Jury d'identifier facilement la Société.
- Il est strictement interdit de lancer des projectiles durant le cortège.
- Les organisateurs ont décidé d'interdire la consommation d'alcool pendant le cortège pour les groupes y prenant part. Des points seront déduits aux Sociétés ne respectant pas cette directive.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ d'un char ou d'un chauffeur ne respectant pas ces exigences.





Descriptif du cortège

Le cortège débutera le samedi 20 août 2022 à 8h30, sur une distance de 1200m.

Les chars doivent se rendre entre 6h30 et 8h00 à l'enclonement des chars, soit sur le Chemin de la Cuvigne.

L'accès au départ se fait uniquement par cette route, depuis Attalens ou Palézieux. Les chars seront enclonnés sur le Chemin de la Cuvigne afin de ne pas déranger la route cantonale et la circulation des transports publics.

Le départ du cortège se situera sur la Route de la Léchère, à l'intersection de la route cantonale au centre du village, devant le restaurant de la Croix Blanche. Le cortège descendra en direction d'Attalens jusqu'à la caserne des pompiers, où se trouvera la place de fête.

La route sera fermée de l'intersection de la route cantonale au centre du village jusqu'à la place de fête (pour le cortège) et à la croisée de la route cantonale et de la route de Granges en haut en face de la chapelle de Bossonens (pour évacuer les chars) de 8h30 jusqu'à 12h30.

Des points de ventes de boissons seront disposés le long du parcours.

Pour la durée du cortège, 2 déviations seront mises en place.

1. De Granges pour se rendre à Bossonens par Palézieux.
2. De Attalens pour se rendre à Granges par Bossonens et Palézieux.

La circulation sera rétablie dès le cortège terminé (à 12h30)

En plus de la signalisation, du personnel muni de gilets jaunes sera présent à tous les points nécessaires afin d'orienter la circulation,

Les chars devront être évacués à domicile directement à la fin du cortège **par la Route de Granges en direction de Bossonens**. Aucun char ne restera sur la place de fête ou aux alentours. En cas de non-respect, des sanctions pourront être prises par les organisateurs.





Attention aux jupes de chars !

Voici quelques photos d'une montée sèche au début du Chemin de la Cuvigne pour se rendre à l'encolonnement. Les organisateurs du Giron vous conseillent d'aller examiner ce passage avant de commencer la construction de vos chars.

Cette bosse se situe à l'intersection de la route cantonale et du Chemin de la Cuvigne à l'arrêt de bus de la Cuvigne à l'entrée du village de Granges en venant depuis Palézieux.





Plans du cortège

Voici le plan du cortège avec l'enclonement des chars, le départ du cortège, la fin du cortège, la place de fête et l'évacuation des chars.

